



Collège Nicolas Flamel

23 Boulevard de l'Europe

95300 Pontoise

☎ 01 30 30 16 76 Fax 01 30 31 90 89

ce.0950896h@ac-versailles.fr

A l'attention de tous les parents d'élèves et des élèves du collège Nicolas Flamel,

I Protocole traitement des retards à la grille et oublis de carnet

En cette rentrée scolaire, quelques modifications sont mises en place pour le traitement des retards des élèves à la grille. L'objectif de ces nouvelles modalités est de renforcer la mise au travail des élèves pour la réussite de leur parcours. En effet, un élève qui arrive en classe avec du retard perd l'essentiel de l'objectif de la séance, ne mobilise pas ses connaissances et a du mal à trouver sa concentration. Cela freine donc ses progrès et la progressions de la classe.

Les équipes doivent travailler avec les familles et les élèves pour enrayer ces retards. Le système de retenues après 3 retards sera donc supprimé.

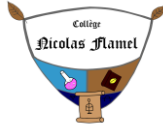
A partir du 19 Septembre, les nouvelles modalités sont les suivantes :

- 1 retard à la grille sans motif recevable = 1 heure de retenue le jour même à la fin de l'emploi du temps de l'élève.
- Les élèves en retard, sans motif recevable à la grille (fermeture 8h20) seront pris en charge par un AED en salle 02 pour recenser les élèves concernés. Ils seront conduits dans la salle de cours.
- Un assistant d'éducation appellera les responsables légaux pour les informer de la mise en retenue à la fin de la journée. S'il y a une réelle indisponibilité confirmée par la famille, le jour même, alors l'élève sera placé en retenue le lendemain.
- Pendant l'heure de retenue du travail sera donné aux élèves avec obligation de le remettre au CPE qui le transmettra au professeur principal. En cas de retards trop nombreux, les familles concernées seront appelées, afin de très vite prendre les mesures qui s'imposent pour le suivi des élèves.
- Si l'élève a deux retards dans la même semaine, il sera convoqué par le CPE. Un point régulier sera fait avec l'équipe des professeurs de la classe et si nécessaire une commission éducative se réunira en présence de l'élève et de sa famille.

II Absences :

Pour toute absence :

- Les responsables légaux doivent prévenir le collège soit par un appel téléphonique soit par mail adressé au CPE : Anthony.verge-depre@moncollege.valdoise.fr en indiquant le nom de l'enfant, le jour et l'horaire de l'absence ainsi que le motif.
- La famille remplit et signe un coupon rose dans le carnet de correspondance et l'élève doit valider son retour au collège en passant au service de vie scolaire qui collectera le coupon.
- L'élève doit faire les démarches auprès des professeurs ou de ses camarades pour mettre à jour les cours manqués. L'élève peut trouver une aide (professeur, assistant d'éducation) pour faire cette mise à jour, en cas de besoin. Dans le cas où un élève est repéré par des absences trop fréquentes, une commission absentéisme sera réunie afin de trouver des pistes pour renforcer l'assiduité, avant de procéder à un signalement auprès des services de la direction d'Académie.



III Casier des élèves de 6e demi-pensionnaires

Jeudi 15 Septembre, un casier sera attribué aux élèves de 6^e demi- pensionnaires en se présentant au bureau du CPE bureau jeudi aux deux récréations. Chaque élève devra se munir d'un cadenas personnel – un cadenas à clé est préférable à un cadenas à code pour éviter tout vol- avec possibilité de conserver la 2^{ème} clé auprès de M. Vergé-Dépré, CPE.

Une attribution de casier pourra être faites aux élèves qui ont un besoin particulier , qu'il soit ponctuel ou non, identifié auprès de l'infirmière ou de l'enseignante référente (MDPH).

IV Devoir faits :

Le dispositifs devoirs faits flash se met en place à partir du lundi 19 Septembre. Des professeurs sont disponibles pour accueillir les élèves dans le Hall de 13h00 à 13h45 et leur proposer une aide au travail personnel dans différentes disciplines.

Le dispositif devoirs faits du soir débutera après le recensement des inscriptions des élèves. Une information vous sera transmise ultérieurement.

V Emplois du temps définitifs :

Les emplois du temps définitifs seront distribués vendredi 16 septembre pour une mise en application à partir du Lundi 19 Septembre.

VI Réunion parents / Semestre

- 1^{er} semestre

Réunions par classe avec le professeur principal :

29 Septembre pour les 601, toutes les 5^e et toutes les 4^e

04 Octobre, toutes les 3^e et toutes les 6^e sauf les 601

Entretien individuel de mi-semestre avec le professeur principal sur rendez-vous : l'objectif est de faire le point sur le travail fourni par l'élèves, son positionnement dans les compétences travaillées dans les différentes disciplines et de fixer des objectifs pour la suite du semestre.

Le 14 novembre pour les 5^e / 3^e Le 17 Novembre pour les 6^e / 4^e

Fin du 1^{er} semestre/ Conseils de suivi :

Arrêt des évaluations et début du 2^{ème} semestre : 13 Janvier 2023

Conseil de suivi : du 17 au 27 Janvier 2023

Remise des bilans de fin de période aux responsables légaux :

Le 30 Janvier pour les 3^e/4^e Le 31 Janvier pour les 6^e/5^e

- 2^{ème} semestre

Les dates seront transmises ultérieurement

En vous remerciant de votre collaboration à tous pour œuvrer à la réussite de vos enfants et de nos élèves.

Les équipes de Direction et administrative
Le CPE, et le service de vie scolaire
Les équipes enseignantes et d'accompagnement